112

# Commission permanente Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. SOHIER 48812

17 - Agriculture

### Appel à projet agriculture durable et citoyenne 2023

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 8 février 2023 relative au rapport

agriculture;

## Expose:

Le Département d'Ille-et-Vilaine a lancé un appel à projet relatif aux aides de fonctionnement pour les structures qui mettent en oeuvre des projets contribuant à promouvoir et conforter une agriculture durable et autonome, viable économiquement et ancrée dans son territoire.

Cet appel à projet est doté d'un montant de 100 000 € et décliné en 2023 selon les 3 thématiques suivantes :

- 1. Favoriser une alimentation territorialisée, l'accès aux produits locaux pour les publics prioritaires, et les filières sous signe officiel de qualité ;
- 2. Biodiversité : promouvoir une agriculture favorable à la biodiversité, améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'activité agricole ;
- 3. Foncier : faire émerger des projets de territoire durables permettant la protection, la structuration ou la maîtrise du foncier (reconquête des friches, politique foncière en faveur de la protection et la restructuration des cours d'eau, valorisation de foncier pour répondre à une demande en alimentation durable et locale, etc.), ainsi que la facilitation des installations et transmissions d'exploitations agricoles.

Durant la période de dépôt de dossiers, de mi-mai 2023 au 8 septembre 2023, 17 projets ont été reçus. 2 projets, précisés en annexe, se sont avérés inéligibles à l'appel à projets, en raison de leur nature et de leur gouvernance. Le comité de sélection réuni les 4 et 10 octobre dernier a auditionné les porteur.euses des 15 autres projets présentés.

Un projet, précisé en annexe, a reçu un avis défavorable en raison du manque d'envergure du projet. 2 projets, précisés en annexe, ayant un lien avec l'économie sociale et solidaire par leur objet et la structuration des porteur.euses de projets, ont été redirigés vers la politique transversale économie sociale et solidaire. Enfin, 12 projets, précisés en annexe, ont reçu un avis favorable de ce comité, et sont soumis à l'approbation de la Commission permanente pour un montant total de 100 000 €, dont la répartition est détaillée en annexe.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AE AGRIF009-2023 - imputation budgétaire 65-928-6574-P431 pour un montant de 100 000 €.

#### Décide:

- d'attribuer au titre de l'appel à projet « Pour le développement d'une agriculture durable et citoyenne » des subventions pour les 12 projets retenus, d'un montant total de 100 000 € détaillé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution et au versement de ces subventions.

١.	I	_	₹	k	0		÷
- W	4	v,	1	ц	$\overline{}$	,	

Pour: 54	Contre: 0	Abstentions: 0
En conséquence, la délibératio	n est adoptée à l'unanimité.	

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID: CP20231953V4

Pour extrait conforme